



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 75458

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le bilan de l'estive 2005 dans les alpages soumis à la présence du loup dans le massif alpin. Il souhaite connaître le bilan des attaques par rapport à l'année 2004. Il souhaite également connaître le montant des crédits engagés en 2005 par rapport à 2004 au titre des mesures d'indemnisation des éleveurs, d'une part, et de la protection des troupeaux au titre de la mesure T, d'autre part.

Texte de la réponse

Le bilan de l'estive 2005, dans les alpages soumis à la présence du loup dans le massif alpin, n'est encore que provisoire, la saison d'estive se poursuivant dans certains départements, notamment les Alpes-Maritimes. Le bilan provisoire pour l'année 2005 fait état de 888 attaques (soit + 40 % par rapport à 2004 avec 633 attaques) et de 3 655 victimes (soit + 31 % par rapport à 2004 avec 2 785 victimes). Dans ce bilan, il convient de noter, en 2005, une proportion de bovins beaucoup plus importante parmi les victimes (50 bovins contre 10 en 2004). Le montant des crédits engagés en 2005 par le ministère de l'écologie et du développement durable au titre des mesures d'indemnisation des éleveurs, est estimé à près d'un million d'euros ; les paiements étaient de 570 000 euros en 2004. Cette progression est due à l'augmentation de la prédation mais aussi à la révision de l'indemnisation, intégrant l'amélioration des barèmes, la prise en compte des animaux perdus et la revalorisation de l'indemnisation des pertes indirectes. La mesure « t » protection des troupeaux contre la prédation, au travers des contrats de protection de l'environnement dans les espaces ruraux » (CPEDER), a été mise en oeuvre en 2004 par le ministère de l'agriculture et de la pêche. 246 dossiers pour une aide accordée d'un peu plus d'un million d'euros ont été signés en 2004. En 2005, avec un doublement de l'enveloppe, la contractualisation en cours fait état de 433 dossiers. Le budget attribué en 2005 à la mesure de protection des troupeaux est un signe fort envoyé aux éleveurs soumis à la prédation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75458

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9334

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 189